

**APEI des VALLEES DE L'ORNE
ET DE LA MOSELLE
ZAC Sirius – 5, Rue du Maréchal Molitor
57 360 AMNEVILLE-LES-THERMES**

**Rapport du Commissaire aux Comptes
Sur les comptes annuels
Exercice clos le 31 décembre 2025**

Thierry GUILLAUME
Diplômé de l'École Supérieure de Commerce de Paris
Commissaire aux Comptes
Membre de la Compagnie régionale EST

APEI DES VALLEES DE L'ORNE ET DE LA MOSELLE
ZAC Sirius
5 rue du Maréchal Molitor
57360 AMNEVILLE LES THERMES

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2025

A l'attention des adhérents

Opinion

En exécution de la mission qui m'a été confiée par votre assemblée générale, j'ai effectué l'audit des comptes annuels de l'APEI des Vallées de l'Orne et de la Moselle relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Je certifie que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

J'ai effectué mon audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France.

J'estime que les éléments que j'ai collectés sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion.

Les responsabilités qui m'incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

J'ai réalisé ma mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes qui me sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2025 à la date d'émission de mon rapport.

Observations

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, j'attire votre attention sur les incidences en matière de changement de méthodes comptables lors de la première application du Règlement ANC n°2022-06 relatif à la modernisation des états financiers (applicable obligatoirement aux exercices comptables ouverts à compter du 01/01/2025) exposées pages 1 à 4 de l'annexe, d'une part, ainsi que sur la première comptabilisation des engagements de retraite exposée page 4 de l'annexe, d'autre part.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R. 821-180 du code de commerce relatives à la justification de mes appréciations, je porte à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon mon jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Une note de l'annexe précise, en page 5, les règles et méthodes comptables retenues en matière de reconnaissance des produits. Dans le cadre de mon appréciation des règles et principes comptables suivis par votre association, j'ai vérifié le caractère approprié des méthodes comptables visées ci-dessus et des informations fournies dans l'annexe des comptes et je me suis assuré de leur correcte application.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de mon opinion exprimée ci-avant. Je n'exprime pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

J'ai également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Je n'ai pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux adhérents.

Responsabilités de la direction et du Conseil d'administration relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il m'appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Mon objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 821-55 du code de commerce, ma mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre l'association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fautes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

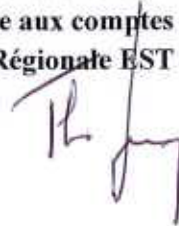
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Rombas, le 14 mai 2026

Thierry GUILLAUME
Commissaire aux comptes
Membre de la Compagnie Régionale EST



BILAN CONSOLIDE AU 31/12/2025

ACTIF (en euros)			31/12/2025			31/12/2024
			Brut	Amort	Net	Net
Frais d'établissement (I)			0,00	0,00	0,00	
ACTIF IMMOBILISE						
Immobilisations incorporelles						
Dotations temporaires d'usufruit						
Concessions, brevets, licences					0,00	0,00
Autres			19 693,06	19 693,06	0,00	818,01
Immobilisations incorp. en cours av et acomptes						
Immobilisations corporelles						
Terrains			142 791,60	0,00	142 791,60	127 791,60
Constructions			28 984 774,76	20 404 184,72	8 580 590,04	6 533 864,25
Installations techniques mat/outillage			1 648 759,89	1 116 450,08	532 309,81	84 840,08
Autres			5 449 960,48	4 570 780,27	879 180,21	1 075 724,46
Immobilisations corporelles en cours avances et ac.			201 998,88		201 998,88	1 076 437,23
Biens reçus par legs ou donations destinées à être cédées						
Immobilisations financières						
Participations			1 209 519,45	0,00	1 209 519,45	1 209 519,45
Autres immobilisations financières			22 505,88	0,00	22 505,88	23 895,34
TOTAL II			37 680 004,00	26 111 108,13	11 568 895,87	10 132 890,42
ACTIF CIRCULANT						
Stocks et en cours			75 208,63	0,00	75 208,63	75 347,41
Avances et acomptes versés			11 901,47	0,00	11 901,47	18 280,45
Créances redevables et cptes rattachés			1 116 752,23	4 653,98	1 112 098,25	1 190 521,53
Créances reçues par legs ou donations						
Autres créances			1 146 203,51	0,00	1 146 203,51	543 577,47
Charges constatées d'avance			27 230,78	0,00	27 230,78	30 759,87
Valeurs mobilières de placement			10 164 612,18	0,00	10 164 612,18	6 993 921,92
Disponibilités			2 146 118,85	0,00	2 146 118,85	5 881 052,58
TOTAL III			14 688 027,65	4 653,98	14 683 373,67	14 733 461,23
TOTAL ACTIF (I+II+III)			52 368 031,65	26 115 762,11	26 252 269,54	24 866 351,65

BILAN CONSOLIDE AU 31/12/2025

PASSIF (en euros)	31/12/2025	31/12/2024
FONDS PROPRES		
Fonds propres sans droit de reprise	246 467,12	246 467,12
Fonds propres statutaires		
Fonds propres complémentaires	531 176,84	476 870,88
Fonds propres avec droit de reprise		
Fonds propres statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Ecart de réévaluation		
Réserves		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves pour projet de l'entité	12 006 683,92	11 990 437,16
dont réserves des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée	1 218 827,02	1 152 410,90
Report à nouveau	1 540 000,07	1 852 303,79
dont report à nouveaux des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée	37 499,10	-168 240,28
Excédent ou déficit de l'exercice	901 574,10	512 093,00
dont excédent ou déficit de l'exercice à nouveaux des activités sociales & médico-sociales	543 341,79	232 150,05
Situation nette (sous-total)	15 225 902,05	15 078 171,95
Subventions d'investissement amortissables	596 277,23	687 011,99
Provisions réglementées	1 862 807,81	1 681 342,43
TOTAL I	17 684 987,09	17 446 526,37
FONDS REPORTEES ET DEDIEES		
Fonds reportés liés aux legs et donations		
Fonds dédiés	2 541 499,58	2 189 855,54
TOTAL II	2 541 499,58	2 189 855,54
PROVISIONS		
Provisions pour risques	40 392,75	0,00
Provisions pour charges	725 331,00	0,00
TOTAL III	765 723,75	0,00
DETTES		
Emprunts Obligataires et assimilés (Titres associatifs)		
Emprunts et dettes auprès des états de crédits	2 523 491,55	2 522 341,43
Emprunts et dettes financières divers		0,00
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	499 399,93	763 550,89
Dettes des legs ou donations		
Dettes fiscales et sociales	2 063 850,31	1 938 416,11
Dettes sur immo et comptes rattachés	160 191,28	
Autres dettes d'exploitation	13 126,05	5 661,31
Produits constatés d'avance		0,00
TOTAL IV	5 260 059,12	5 229 969,74
TOTAL PASSIF (I+II+III+IV)	26 252 269,54	24 866 351,65

COMPTE DE RESULTAT au 31/12/2025

En euros		Exercice 2025	Exercice 2024
PRODUITS D'EXPLOITATION			
Cotisations		16 437,80	16 332,80
Vente de biens		47 985,77	29 743,02
dont vente de dons en nature			
Vente de services		1 639 540,67	1 725 098,53
Produits de tiers financeurs			
Concours publiques		17 162 763,00	17 919 839,25
Subventions d'exploitation		188 314,84	26 145,66
Versement des fondateurs			
Ressources liées à la générosité du public			
Dons manuels		106 812,31	114 827,17
Mécénats			
Legs, donations et assurances-vie			
Contributions financières		11 660,00	7 760,00
Production stockée		-1 908,73	-3 845,95
Production immobilisée		0,00	
Reprises sur provisions et amort.dépréciations et provisions		103 694,45	2 753 379,62
Produits des cessions d'immobilisations incorp.corporelles		9 883,33	
Utilisations des fonds dédiés		102 796,96	75 279,23
Autres produits		2 828 142,21	9 593,97
TOTAL I		22 216 122,61	22 674 153,30
CHARGES D'EXPLOITATION			
Achats de marchandises			
Variation de stock			
Achats de matières premières et autres approvisionnements		546 105,82	511 638,42
Variation de stock		-1 769,95	-4 681,68
Autres achats et charges externes		4 462 590,45	4 545 897,83
Impôts, taxes et versements assimilés		817 318,94	817 136,04
Salaires		10 217 521,44	9 951 559,58
Cotisations sociales		3 699 145,03	3 679 271,09
Dotations aux amort. et aux dépréciations			
Sur immobilisations : dot. aux amort.		1 149 549,42	1 178 359,20
Dotations aux provisions			
Sur actif circulant : dot. aux provisions			0,00
Pour risques et charges : dotations aux provisions		110 856,75	0,00
Reports en fonds dédiés		454 441,00	1 593 568,22
Autres charges		97 020,08	70 221,21
TOTAL II		21 552 778,98	22 342 969,91
RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)		663 343,63	331 183,39

PRODUITS FINANCIERS			
De participations		271 314,00	113 293,52
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		263 813,65	
Autres intérêts et produits assimilés		0,00	348 577,73
Reprises sur dépréciations et provisions		0,00	
Différences positives de change		0,00	
Produits des immobilisations financières cédées		0,00	
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de plac.		0,00	
TOTAL III		535 127,65	461 871,25
CHARGES FINANCIERES			
Dotations aux amortissements aux dépréciations et provisions			
Intérêts et charges assimilés		92 338,80	88 319,75
Différences négatives de change			
Valeurs comptables des immobilisations financières cédées		0,00	
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de plac.			
TOTAL IV		92 338,80	88 319,75
RESULTAT FINANCIER (III -IV)		442 788,85	373 551,50
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I-II+III-IV)		1 106 132,48	704 734,89

En euros		Exercice 2025	Exercice 2024
PRODUITS EXCEPTIONNELS			
TOTAL V		36 366,91	125 668,63
CHARGES EXCEPTIONNELLES			
TOTAL VI		217 832,29	295 350,73
RESULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)		-181 465,38	-169 682,10
Impôts sur les sociétés (VIII)		23 093,00	22 959,79
Report des ressources non utilisées des exc. antérieurs		0,00	
Engagements à réaliser sur ressources affectées			
TOTAL DES PRODUITS (I+III+V)		22 787 617,17	23 261 693,18
TOTAL DES CHARGES (II+IV+VI+VIII)		21 886 043,07	22 749 600,18
EXCEDENT OU DEFICIT		901 574,10	512 093,00
Contributions volontaires en nature			
Dons en nature		1 557,00	1 640,00
Prestations en nature		18 520,33	31 266,97
Bénévolat			
Charges des contributions volontaires en nature			
Mises à disposition gratuite de biens		2708,64	2 760,00
Prestations en nature			
Personnel bénévole			

ANNEXE DES COMPTES (exercice 2025)

EVENEMENTS MARQUANTS 2025

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 17/05/2025 a décidé le changement de dénomination sociale de l'Association. Cette dernière devient : Association des Parents d'Enfants Inadaptés des Vallées de l'Orne et de la Moselle.

EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE DES COMPTES 2025

Néant

REGLES ET PRINCIPES COMPTABLES :

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2025 ont été établis conformément au règlement 2018-06 du 5 décembre 2018 et au règlement 2019-04 du 8 novembre 2019 de l'ANC ainsi qu'au code de l'action sociale et des familles pour les provisions réglementées constatées dans les établissements relevant de l'Art. L312-1 du CASF.

Changements de méthodes comptables :

Deux changements de méthode comptable ont été enregistrées en 2025 : l'une portant sur l'application du Règlement ANC 2022-06 relatif à la modernisation des états financiers modifiant le règlement ANC 2014-03 relatif au Plan comptable général, l'autre portant sur la comptabilisation des provisions pour charges des engagements de départ à la retraite.

1) APPLICATION DU REGLEMENT ANC 2022-06

Le règlement ANC 2022-06 du 22 novembre 2022 relatif à la modernisation des états financiers s'applique obligatoirement aux exercices ouverts depuis le 1er janvier 2025. Il vise une application prospective avec disposition dérogatoire au principe général d'un changement de méthode comptable sans retraitement rétrospectif des comptes comparatifs de 2024.

Le règlement ANC 2023-03 du 7 juillet 2023, adopté en coordination avec le règlement ANC 2022-06, a pris en compte les changements induits par le règlement ANC 2022-06 relatif à la modernisation des états financiers.

● **Impact sur la présentation du compte de résultat**

* **un reclassement des comptes en résultat d'exploitation**

Comptes spécifiques du règlement ANC n° 2018-06, modifiés par le règlement ANC n° 2023-03 (art. 5)

Comptes	vers	Comptes	
6750000000	Valeur comptable des éléments d'actifs cédés	6520000000	Valeur comptable des immobilisations incorporelles et corporelles cédées
7750000000	Produits de cessions d'éléments d'actifs	7570000000	Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles

Comptes spécifiques modifiés par le règlement ANC n° 2022-06

Comptes	vers	Comptes	
7770000000	Quote part des subventions virées au résultat	7470000000	Quote part des subventions virées au résultat

* **une nouvelle définition du résultat exceptionnel :**

Le règlement ANC 2022-06 a redéfini dans le PCG la notion de résultat exceptionnel.

Sont comptabilisés en résultat exceptionnel les produits et les charges directement liés à un événement majeur et inhabituel comportant les particularités suivantes (PCG art. 513-5 précité) :

- un événement est majeur lorsque ses conséquences ont une influence sur le jugement que les utilisateurs des documents de synthèse peuvent porter sur l'entité ainsi que sur les décisions qu'ils peuvent prendre ;
- un événement inhabituel est un événement qui n'est pas lié à l'exploitation normale et courante de l'entité ;
- un événement est présumé inhabituel lorsqu'un même événement ne s'est pas produit au cours des derniers exercices comptables et qu'il est peu probable qu'il se reproduise au cours des prochains exercices.

Un même événement peut avoir des conséquences sur plusieurs exercices comptables.

Si les charges et les produits liés à cet événement sont en résultat exceptionnel au cours du premier exercice, les produits et charges ultérieurs le sont également, jusqu'à l'extinction des conséquences de l'événement.

Éléments présentés en 2024 en charges et produits exceptionnels, reclassés en exploitation en 2025 :

Comptes		Charges d'exploitation		2025	
		vers	Comptes	Euros	
6712000000	Amendes	6581000000	Charges diverses de gestion courante	Amendes	171
6718000000	Autres charges exceptionnelles	6581000000	Charges diverses de gestion courante	Indemnités de départ location TIPI	15 000
6750000000	Valeur comptable des éléments d'actifs cédés	6520000000	Valeur comptable immobilisations incorp. et corporelles cédées		8 396
Total					23 567

Comptes		Produits d'exploitation		2025	
		vers	Comptes	Euros	
7718000000	Autres produits exceptionnels	7580000000	Produits de gestion courante		3 020
7750000000	Produits de cessions d'éléments d'actifs	7570000000	Produits des cessions d'immobilisations incorp. et corporelles		9 883

La quote part de subvention d'investissement présentée en 2024 en produit exceptionnel, est classée en exploitation en 2025 :

Comptes		Subventions d'exploitations		2025	
		vers	Comptes	Euros	
7770000000	Quote part des subventions virées au résultat	7470000000	Quote part des subventions virées au résultat		90 735
Total					103 638

*** la suppression de la technique du transfert de charges**

Reclassement :

Comptes		Reclassement		2025	
		vers	Comptes	Euros	
7910000000	Transferts de charges	7587000000	Indemnité d'assurance	Remboursement assurance	2 928
7910000000	Transferts de charges	7587000000	Indemnité d'assurance	Remboursement assurance	5 508
7910000000	Transferts de charges	7580000000	Produits de gestion courante	Ristourne santé mutuelle	7 000
7915000000	Transferts de charges (d'exploitation)	6491000000	Remboursement de charges de personnel s/formation	Produits liés à la formation	6 087
Total					21 523

Comparatif N-1 et N

		2024	2025
6712000000	AMENDES	70	0
6718000000	AUTRES CHARGES EXCEPTIONNELLES		0
6750000000	VAL COMPT ELEM ACTIFS CEDES		0
6872500000	DOTATION AMORT DEROGATOIRES	28 132	26 742
6874610000	DOT.PROV.REGLEM. RESERV+VALUES NETTES ACTIFS IMM.	2 500	
6874620000	DOTATION PV VALUE ACTIF CIRCULANT	264 649	191 090
total		295 351	217 832
7718000000	AUTRES PRODUITS EXCEPTIONNELS	9 139	0
7750000000	PRODUITS DE CESSIONS D'ELEMENTS D ACTIFS	3 500	0
7770000000	QP SUBVENTIONS VIREES AU RESULTAT	90 735	0
7872500000	REPRISE AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES	22 295	29 962
7874200000	REPRISE SUR PROV REGL RENOUVELLEMENT IMMO		
7874610000	REPRISE PROVISION SUR PLUS VALUE ACTIF IMMOB.		6 405
total		125 669	36 367

● Impact sur la présentation du bilan

A compter de 2025, à l'actif du bilan : les avances et acomptes sur immobilisations et les immobilisations en cours sont classés sous un même poste.

Les charges d'avance de 2024, figurant sous la ligne "Disponibilités" ainsi que celles de 2025 figurent désormais sur une même ligne dans la rubrique "Autres créances".

2) ENGAGEMENTS DE RETRAITE :

Le montant des engagements de retraite de l'association vis-à-vis des membres de son personnel (y compris les charges sociales) s'élève à 725 331 euros au 31/12/2025.

Le montant des engagements de retraite est calculé selon les modalités définies selon la recommandation 2013-02 du 7/11/2013 modifiée par l'Autorité des normes comptables françaises du 5/11/2021. L'association évalue les droits à partir de la date avant laquelle les services rendus par le membre du personnel n'affectent ni le montant ni l'échéance des prestations. Les droits sont donc répartis sur la période précédant l'âge de départ en retraite permettant d'atteindre le plafond. Les critères objectifs sont les suivants ; taux d'actualisation 4,22 %, initiative du départ à la seule demande du salarié , table de mortalité: référence INSEE 2017-2019'

L'association détermine linéairement l'intégralité des engagements déterminés.

A compter de 2025, l'association a fait le choix de comptabiliser les engagements retraites et les avantages similaires à hauteur de 725 331 euros au 31/12/2025.

Les droits au 01/01/2025, à hauteur de 753 845 euros ont été imputés sur les capitaux propres à l'ouverture de l'exercice par le débit du compte Report à nouveau. Il a été comptabilisé une dotation aux provisions de 70 463 euros, correspondant aux nouveaux droits acquis en 2025 et une reprise de provisions de 98 977 euros correspondant aux droits utilisés ou devenus sans objet en 2025.

RECONNAISSANCE DES PRODUITS

Les concours publics comprennent les contributions financières des autorités administratives qui ne constituent pas des subventions ainsi que des reversements de participations, contributions et taxes par des organismes collecteurs. Les ressources issues de la tarification et des contrats pluriannuels d'objectifs et de moyens (CPOM) dans les établissements et services sociaux et médico-sociaux relevant du code de l'action sociale et des familles (règlement ANC numéro 2019-04 du 08/11/2019) sont comptabilisés en produits en vertu des décisions de tarification de l'autorité de tutelle (ARS délégation territoriale de Moselle) pour l'année civile 2025 pour les établissements suivants : IME , ESAT VITRY et PIERREVILLERS, SESSAD et MAS ; et des arrêtés portant la fixation des tarifs journaliers en 2025 pour les établissements FESAT , FAS et FAM .

Les subventions d'exploitation octroyées pour permettre de compenser l'insuffisance de certains produits d'exploitation ou de faire face à certaines charges d'exploitation sont comptabilisées en produits lors de la notification de l'acte d'attribution. La fraction de subvention pluriannuelle rattachée à des exercices futurs est inscrite en fin d'exercice dans un compte de passif "fonds dédiés".

Concernant les activités commerciales des établissements sous gestion non contrôlée, le fait générateur en matière de comptabilisation des produits est le suivant:

- a) ventes de marchandises et produits finis à la livraison et mise à disposition des biens
- b) prestations de services continues et prestations discontinues à échéances successives au fur et à mesure de l'exécution effective des prestations.

VALORISATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES

Le règlement 2018-06 de l'ANC prévoit l'obligation de recensement et de valorisation de toutes les contributions volontaires en nature.

Au niveau des ESMS, les contributions volontaires sont marginales. Pour la vie associative, nous pouvons mentionner l'opération brioches qui mobilise les associations et municipalités du territoire. Pour 2025, le nombre d'heures de bénévolats déclaré est de l'ordre de 1 028 heures (taux horaire chargé sur la base du SMIC soit 17,82 €) pour un total de 18 520 euros ; les autres opérations CVN reçues se sont élevées à 1 557 euros tandis que les CVN apportées à d'autres associations se sont élevées à 2 709 euros.

EFFECTIFS

EFFECTIF AU 31/12/2025 : 248

Cadres :	27
Non cadres :	221
(dont CDD)	36

Ouvriers Handicapés : 210

EFFECTIF ETP AU 31/12/2025 : 232,44

Cadres :	23,42
Non cadres :	209,02
(dont CDD)	35,17

Montant des honoraires payés au Commissaire aux Comptes :

H.T. 19 700 € ; TTC 23 640 €

Rémunération des dirigeants : Art 20 de la Loi n° 2006-586 du 23 mai 2006 relative au volontariat associatif et à l'engagement éducatif dispose que "les associations dont le budget annuel est supérieur à 150 000 euros et recevant une ou plusieurs subventions de l'Etat ou d'une collectivité territoriale dont le montant est supérieur à 50 000 euros doivent publier chaque année dans le compte financier les rémunérations des trois plus hauts cadres dirigeants bénévoles et salariés ainsi que les avantages en nature. Il s'agit donc de tous les avantages, frais et rémunérations. Ainsi, les associations concernées doivent faire apparaître cette information dans l'annexe des comptes annuels. A ce titre, le total des rémunérations concernées s'élève à : 273 781 euros (brut) y inclus 9 680 euros d'avantages en nature.

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

RESULTAT DES ETABLISSEMENTS ET SERVICES (en €)

	Déficit	Excédent
ASSOCIATION		
Fonds associatifs		273 478,21

RESULTAT SUR FONDS ASSOCIATIFS 273 478,21

RESULTAT SUR GESTION CONTROLEE

SIEGE		24 318,62
MAS	111 791,85	
SESSAD		58 114,73
IME		457 780,97
ESAT PIERREVILLERS SOCIAL	25 103,25	
ESAT JUSTEMONT SOCIAL		65 882,61
<i>Sous Total CPOM</i>		444 883,21
FOYERS	16 982,79	
SAVS		51 736,78
FAS		15 735,54
FAM		23 650,43
TOTAL SUR GESTION CONTROLEE	153 877,89	697 219,68

RESULTAT SUR GESTION CONTROLEE 543 341,79

RESULTAT SUR GESTION NON CONTROLEE

ESAT PIERREVILLERS	41 179,16	
ESAT JUSTEMONT		125 933,26
TOTAL SUR GESTION NON CONTROLEE	41 179,16	125 933,26

RESULTAT SUR GESTION NON CONTROLEE 84 754,10

RESULTAT GLOBAL APRES RETRAITEMENT CONSOLIDE 901 574,10

TABEAU DE DETERMINATION DU RESULTAT EFFECTIF GLOBAL DE L'ENTITE

En €	2025	2024
Résultat comptable	901 574,10	512 093,00
+ Reprise sur résultat antérieur	-98 185,67	-138 831,20
= Excédent effectif global	803 388,43	373 261,80
<i>Dont résultat sous gestion propre</i>	<i>399 411,47</i>	<i>279 942,95</i>
<i>Dont résultat sous gestion contrôlée</i>	<i>445 156,12</i>	<i>93 318,85</i>

INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN AU 31/12/2025

TABLEAU DES IMMOBILISATIONS (Montants Bruts)

En €	Début exercice	Acquisitions	Diminutions	Fin exercice
Immobilisations incorporelles	19 693,06			19 693,06
Terrains	127 791,60	15 000,00		142 791,60
Immobilisations corp. amortissables :				
Constructions et inst.agencem.divers	26 200 199,39	2 843 777,60	59 202,23	28 984 774,76
Installations techniques	1 296 601,69	499 444,56	147 286,36	1 648 759,89
Autres	5 409 597,17	123 536,61	83 173,30	5 449 960,48
Total immo.corporelles	32 906 398,25	3 466 758,77	289 661,89	36 083 495,13
Immobilisations corp.en cours, acomptes	1 076 437,23		874 438,35	201 998,88
Immobilisations financières	1 233 414,79		1 389,46	1 232 025,33
Total	35 363 734,93	3 481 758,77	1 165 489,70	37 680 004,00

Cf. Note * Cf. Note **

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production. Les éléments non amortissables de l'actif immobilisé sont inscrits pour leur valeur brute constituée par le coût d'achat hors frais accessoires.

Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

*** Terrain :**

En 2018, l'Association a reçu un immeuble en legs valorisé à 150 000 euros. A cette date, le terrain n'a pas été dissocié en comptabilité. Le terrain a été valorisé à 15 000 euros. Une rectification d'écriture a été comptabilisée en 2025 en produits de gestion courante pour 3 019,70 euros correspondant à des amortissements comptabilisés à tort.

**** Constructions/Agencements divers**

Application de l'approche comptable par composants pour les constructions et agencements divers.

TABLEAU DES MOUVEMENTS DES AMORTISSEMENTS

En €	Début exercice	Dotations	Reprises	Fin exercice
Immobilisations incorporelles	18 875,05	818,01		19 693,06
Terrains	0,00			0,00
Immobilisations corporelles				
Constructions et inst.agencem.divers	19 666 335,14	781 424,65	43 575,07	20 404 184,72
Installations techniques	1 211 761,61	51 974,83	147 286,36	1 116 450,08
Autres	4 333 872,71	315 331,93	78 424,37	4 570 780,27
Total immo.corporelles	25 211 969,46	1 148 731,41	269 285,80	26 091 415,07
Total	25 230 844,51	1 149 549,42	269 285,80	26 111 108,13

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES - AMORTISSEMENTS

TYPE D'IMMOBILISATIONS	MODE	DUREE
Licences	linéaire	10 ans
Logiciels		2 ans
Bâtiments - aménag.constr.		20 à 50 ans
Matériel industriel outillage		5 à 10 ans
Matériel de transports		5 à 7 ans
Matériel divers		3 à 5 ans
Matériel de bureau		5 ans
Matériel informatique		3 ans
Mobilier		5 à 10 ans

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée normale d'utilisation des biens.

ETAT DES ECHEANCES DES CREANCES

Créances	Montants bruts	Échéances	
	En €	Moins d'un an	Plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations	-		
Prêts	-		
Autres immobilisations financières	22 505,88		22 505,88
Créances de l'actif circulant :			
Créances clients, usagers et comptes rattachés	1 116 752,23	1 116 752,23	
Créances reçues par legs ou donations	0,00	0,00	
Autres Créances	1 146 203,51	1 146 203,51	
Charges constatées d'avance	27 230,78	27 230,78	
Total	2 312 692,40	2 290 186,52	22 505,88

EVALUATION DES STOCKS

Les stocks de matières premières sont évalués selon la méthode du FIFO. Le coût d'achat est composé du prix d'achat sur facture majoré des frais accessoires sur achats. Les frais accessoires sur achats concernent essentiellement les frais de transport et assurances transports.

Les produits finis sont évalués au coût de revient. Ce coût de revient est constitué par le coût d'achat des matières et fournitures consommées, augmenté de toutes les charges directes de production.

CREANCES

Les créances ont été évaluées pour leur valeur nominale. Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu. Les créances clients présentées dans le tableau des échéances, ont été retenues pour leur valeur brute, conformément aux principes comptables.

TABLEAU DE VARIATION DES FONDS PROPRES (en €)

En €	01/01/2025	Affect. rés	Aug./Dot.	Dim./Rep.*	31/12/2025
Fonds propres statutaires	246 467,12				246 467,12
Fonds propres compl.	476 870,88	54 305,96			531 176,84
Réserves gestion propre					0,00
Réserves d'investissement	10 787 856,90	0,00			10 787 856,90
Réserves gestion contrôlée					0,00
Réserve de trésorerie	346 942,04				346 942,04
Réserve de compensation	322 499,84	16 246,76			338 746,60
Réserve de comp. amort.	482 969,02				482 969,02
Autres réserves	50 169,36				50 169,36
RAN gestion propre	2 020 544,07	192 668,79		-710 711,89	1 502 500,97
RAN gestion contrôlée	-168 240,28	248 871,49		-43 132,11	37 499,10
Résultat gestion propre	279 942,95	-279 942,95	358 232,31		358 232,31
Résultat gestion contrôlée	232 150,05	-232 150,05	543 341,79		543 341,79
Situation nette	15 078 171,95	0,00	901 574,10	-753 844,00	15 225 902,05
Subventions d 'invest.	687 011,99			-90734,76	596 277,23
Provisions réglementées	1 681 342,43		217 832,29	-36 366,91	1 862 807,81
Fonds propres	17 446 526,37	0,00	1 119 406,39	-880 945,67	17 684 987,09

TABLEAU DES PROVISIONS REGLEMENTEES

En €	01/01/2025	Dotations	Reprises	31/12/2025
Amortissements dérogatoires	598 274,71	26 742,29	29 962,30	595 054,70
Réserves sur + values	71 128,02		6 404,61	64 723,41
Réserves sur + values	1 011 939,70	191 090,00		1 203 029,70
Total	1 681 342,43	217 832,29	36 366,91	1 862 807,81

TABLEAU DES PROVISIONS

En €	Passif	01/01/2025	Dotations	Reprises	31/12/2025
	Provisions pour litiges	0,00	40 392,75		40 392,75
	Provisions pour charges *	753 844,00	70 464,00	98 977,00	725 331,00
	Autres provisions pour risques et charges	0,00			0,00
	Autres provisions pour risques et charges	753 844,00	110 856,75	98 977,00	765 723,75

* provision pour départs en retraite : à nouveau au 31/12/2024 de 753 844 euros prélevé sur le Report à nouveau au 01/01/2025 dans la rubrique des Capitaux Propres.

Actif

Prov.dépréciation des cptes financiers	0,00			0,00
Prov.dépréciation des cptes de tiers	9 371,43	0,00	4 717,45	4 653,98
Total	763 215,43	110 856,75	103 694,45	770 377,73

TABLEAU DES FONDS DEDIES

En €	01/01/2025	Dotations	Reprises	31/12/2025
Investissement ESMS	1 730 925,60	10 000,00	15 213,60	1 725 712,00
Exploitation ESMS**	300 678,71	441 034,00	87 124,50	654 588,21
Renouvellement *	83 248,62	0,00	0,00	83 248,62
Ressources liées à la générosité	75 002,61	3 407,00	458,96	77 950,65
Total	2 189 855,54	454 441,00	102 797,06	2 541 499,48

* précédemment provision réglementée pour renouvellement des immo.

ETAT DES ECHEANCES DES DETTES

Dettes	Montants bruts	Échéances		
	En €	Jusqu'à un an	de 1 à 5 ans	plus de 5 ans
Dettes financières :				
Emprunts et dettes auprès des Ets de crédit	2 523 491,55	257 082,72	978 669,88	1 287 738,95
Emprunts et dettes financières divers	0,00	0,00		
Autres dettes :				
Dettes fournisseurs	499 399,93	499 399,93		
Dettes fiscales et sociales	2 063 850,31	2 063 850,31		
Dettes sur immobilisations	160 191,28	123 516,96	36 674,32	
Autres dettes d'exploitation	13 126,05	13 126,05		
Total	5 260 059,12	2 956 975,97	1 015 344,20	1 287 738,95

Les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

FILIALES ET PARTICIPATIONS

L'association détient 100% de la SAS ORNE MOSELLE SERVICES au capital de 1 095 240 euros, pour un montant inscrit à l'actif du bilan pour 1 209 519 euros soit le capital souscrit de 1 095 240 euros majoré de la prime d'émission de 114 279 euros. Cette société a pour objet la gestion et l'exploitation d'une entreprise adaptée dans les secteurs des prestations de services liés aux espaces verts ainsi que toutes autres prestations de services.

Compte tenu de la spécificité de cette activité relevant d'une entreprise adaptée, le test de dépréciation mis en œuvre a retenu comme critère unique le montant des capitaux propres figurant au bilan au 31-12-25. Lorsque ceux-ci sont inférieurs à la valeur comptable des titres, une dépréciation est comptabilisée pour la différence. Dans le cas inverse, aucune dépréciation n'est pratiquée étant précisé que les dispositions légales n'autorisent pas la constatation de plus values éventuelles latentes. Le montant des capitaux propres de 1 774 745 euros étant supérieur à la valeur des titres inscrite à l'actif, le test de dépréciation permet de conclure à une absence de dépréciation des titres, tandis qu'une distribution de dividendes de 87 230 euros est envisagée au titre de l'exercice clos le 31/12/2025.

	2025 en €
Chiffres d'affaires	3 539 917
Autres produits (dont aide aux postes)	1 189 049
Salaires	2 650 829
Charges sociales patronales	603 602
Participation des salariés aux résultats	115 846
Résultat d'exploitation	632 046
Impôts sur les bénéfices	152 820
Capital social (détenu à 100% par l'APEI VO)	1 095 240
Prime d'émission	114 279
Capitaux propres	1 774 745
Résultat net	387 231
Dividendes distribués en 2025	271 314
Avances consenties par la mère	0
Avances consenties par la filiale	0

Compte de régularisation (en €)

Etablissements	Descriptif	Montant
	Factures non parvenues	129 984,96
Dont MAS	EAU +GAZ + ELECTRICITE+ TAXI +RELEVÉ COPIEUR	21 602,81
Dont IME	EAU +GAZ + ELECTRICITE+ TAXI +DIVERS (dont 7,6 ke-expo/fresque)	25 274,32
Dont ESAT P (Social)	GAZ + ELECTRICITE +RELEVÉ COPIEURS+MAINTENANCE ET COLLECTE DECHETS	13 822,16
Dont ESAT P (Prod.)	DIVERS ENTRETIEN+TRANSPORT	1 020,93
Dont ESAT V (Social)	EAU+ELECTRICITE+MAINTENANCE	1 154,00
Dont ESAT V (Prod.)	DESTRUCTION PAPIER+RELEVÉ COPIEURS	1 761,24
Dont FESAT	EAU+GAZ+ELECTRICITE+ALIMENTATION+TELEPHONE+PRODUITS POUR REPARATION	33 883,70
Dont FAS	EAU + ELECTRICITE + MAINTENANCE+TELEPHONIE+DIVERS	11 212,97
Dont FAM	FACTURE DE REGULARISATION ASSPO LOYER IMMOBILIER	10 202,21
Autres		10 050,62
	Avoirs non parvenus	15 193,39
MAS	MAINTENANCE INFORMATIQUE	6 940,80
IME	REMBOURSEMENT ASSURANCE A RECEVOIR	5 508,00
Dont ESAT P (social)	AVOIRS SUR COLLECTE DE DECHETS	2 744,59
	Charges constatées d'avance	27 230,78
Dont SIEGE	WIX/forfait premium + ABT LIAISONS SOCIALES	2 055,72
Dont ESAT VITRY	PIECES DETACHEES+F.BUREAU non consommées + GRENKE (loc.)+DEFILOR (destruction)	5 064,97
Dont FESAT	SIEMENS MAINTENANCES + RENTOKIL + GRENKE ALARME+SOCIANOVA (licence OGYRIS)	11 450,38
Dont IME	EST MULTICOPIES	2 735,15
Autres		5 924,56
	Produits constatés d'avance	
	NEANT	
	Clients-factures à établir	4 180,00
Fonds associatif	COTISATIONS-OPERATIONS EMERAUDE ET DONN Etablissements	4 180,00
	Autres produits à recevoir	148 206,06
SIEGE	DUI POUR DEPENSES 2023 (32,4ke)+SUBVENTION DUI 2021 (80ke)	112 394,00
IME	PRODUIT A RECEVOIR AMENDEMENT CRETON (ATTENTE DE PRISE EN CHARGE)	18 108,09
Dont ESAT P (Social)	PRODUITS A RECEVOIR SUR PREVOYANCE ET FORMATION	11 268,16
Dont ESAT V (Social)	PRODUITS A RECEVOIR SUR FORMATION	6 435,81
	Charges à payer personnel	1 268 643,94
MAS+FOYERS+SIEGE	AUTRES CHARGES A PAYER/ RETRAITE	98 704,74
TOUS	DETTES SUR CONGES PAYES	1 138 214,00
ESAT P+V (Prod.)	PROVISIONS PRIMES	31 725,20
	Intérêts courus	141 231,22
SIEGE	INTERETS A RECEVOIR SUR PLACEMENTS	5 000,00
FONDS ASSOCIATIF		136 231,22

DETTE ASSORTIES DE GARANTIES 2025

ETS CONCERNE	DEBUT	FIN	NOM DE L'ETABLISSEMENT BANCAIRE <i>PRECISION SUR GARANTIE ACCORDEE</i>	CAPITAL EMPRUNTE	CAPITAL DU AU 31/12/2025
MAS	09/2013	06/2033	CAISSE DES DEPOTS <i>CAUTION MAIRIE ROSSELANGE</i>	300 000,00	112 500,00
	11/2014	08/2034	CAISSE DES DEPOTS <i>CAUTION MAIRIE ROSSELANGE</i>	200 000,00	87 500,00
			TOTAL MAS	500 000,00	200 000,00
IME	12/2004	01/2030	CREDITDES DEPOTS (IMPRO) <i>GARANTIE CREDIT COOPERATIF + HYPOTHEQUE ENSEMBLE PIERREVILLERS</i>	1 268 000,00	309 197,69
			TOTAL IME	1 268 000,00	309 197,69
ESAT P	04/2013	03/2033	CAISSE DES DEPOTS <i>CAUTION MAIRIE PIERREVILLERS</i>	250 000,00	90 625,00
FESAT	06/2015	06/2030	CAISSE DES DEPOTS <i>CAUTION MAIRIE D'AMNEVILLE</i>	250 000,00	70 833,18
FOYER ACCUEIL SPECIALISE	05/2012	05/2033	CAISSE DES DEPOTS <i>CAUTION CONSEIL GENERAL DE LA MOSELE</i>	2 300 000,00	1 060 241,56
TOTAL GENERAL				4 568 000,00	1 730 897,43